La délégation canadienne se composait comme suit:

Délégués: M. Hume Wrong, Sous-Secrétaire d'Etat associé aux Affaires extérieures; M. A. Rive, Conseiller au Ministère des Affaires extérieures.

Conseiller: M. G. L. Magann, Conseiller à l'Ambassade du Canada à Paris.

Secrétaire: Mme Alastair Napier.

Organisation de l'Assemblée

Selon son règlement de procédure, l'Assemblée constitua, en séance inaugurale, un Comité des Nominations, ainsi qu'un Comité des Lettres de Créance dont la délégation canadienne fit partie. Le Comité des Nominations proposa que les présidents des délégations des pays ci-après soient nommés vice-présidents de l'Assemblée: le Royaume-Uni, le Canada, la Chine, la France, le Mexique, la Pologne, la Suisse et la Turquie. Il proposa également que les présidents des deux principales commissions, que l'on décida de créer, soient M. Bourquin, de Belgique (Commission des Questions Générales) et Sir Atul Chatterjee, de l'Inde (Commission des Questions Financières et Administratives). Ces nominations recurent l'approbation de l'Assemblée. Le Président et les huit Vice-Présidents de l'Assemblée, les Présidents des principales Commissions, ainsi que les Présidents du Comité des Lettres de Créance (M. Costa du Rels, de Bolivie) et du Comité des Nominations (M. Beelaerts van Blokland, des Pays-Bas) constituèrent le Comité-Général ou Bureau de l'Assemblée.

L'Assemblée adopta ensuite le projet d'ordre du jour, que le Secrétaire Général de la Société avait rédigé et communiqué à l'avance, et elle en répartit les différents points entre les diverses Commissions.

Une des questions à l'ordre du jour avait trait au Conseil de la Société. Sur la recommandation du Comité Général, l'Assemblée décida de ne pas procéder à la réélection du Conseil et d'assumer elle-même, en ce qui regardait la dissolution de la Société, les tâches administratives ou autres ressortissant au Conseil. Les dernières élections du Conseil ont eu lieu en 1939, et il fut convenu qu'il n'y avait pas lieu de tenir de nouvelles élections et de reconstituer le Conseil dans les circonstances présentes.

Lors de la session de 1939, qui eut lieu après l'ouverture des hostilités, on avait prévu que l'Assemblée ou le Conseil ne pourraient probablement pas tenir de sessions régulières durant la guerre. C'est pourquoi l'Assemblée avait adopté une résolution visant à assurer l'expédition des affaires de la Société sans avoir besoin de convoquer l'Assemblée en session annuelle. A cet effet, l'Assem-